

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 9 février 2026**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ZAE LES TREILLES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 9 février 2026 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 29 janvier 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE à M. Claude CARCELLER, Mme Martine LABEUR à Mme Christine DEBEAUCE.

Excusés

Mme Francine DEHAIL, M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 43	Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L.1612-2 du même code ;

VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n° 2719 du 22 novembre 2021 ;

VU la délibération n° D264 du 13 septembre 2004 portant approbation définition du périmètre et de création de la ZAE LES GARRIGUES dit les Treilles à Aniane ;

VU la délibération n° 3687 du 16 décembre 2024 portant vote du budget primitif 2025 du budget annexe ZAE LESTREILLES ;

VU la délibération n° 3831 du 16 juin 2025 portant vote du budget supplémentaire 2025 du budget annexe ZAE LESTREILLES ;

VU la délibération n° 3939 du Conseil communautaire en date du 17 novembre 2025 relative à la tenue du Débat d'Orienta­tion Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orienta­tion budgétaire 2026 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 17 novembre 2025 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT les éléments issus du rapport d'orientation budgétaire et tenant au contexte spécifique des budgets annexes d'aménagement de ZAE,

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires 2026 du budget primitif ne comportent pas de reprise anticipée des résultats 2025,

➤ Section de fonctionnement

- Dépenses

Chapitre 011 : 150 K€ d'études et travaux d'aménagement

- Recettes

Chapitre 042 : 150 K€ de variation de stocks de terrains aménagés

La section de fonctionnement s'équilibre à 150 K€

➤ Section d'investissement

- Dépenses

Chapitre 16 : 140K€ de remboursement en capital d'emprunts

Chapitre 040 : 150 K€ de variation de stocks de terrains aménagés

- Recettes

Chapitre 16 : 290 K€ d'emprunts nouveaux

La section d'investissement s'équilibre à 290 K€

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe ZAE LES TREILLES, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté par chapitre,
- d'autoriser le président à procéder à des mouvements de crédits, au titre de la fongibilité des crédits entre chapitres ou opérations votés, à l'exclusion des dépenses de personnel, et dans la limite de 7.5% des dépenses inscrites dans chacune des sections de fonctionnement et d'investissement,
- d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits au titre des dépenses imprévues sur les autorisations de programme dans la limite de 2% des dépenses réelles de la section. Ces mouvements de crédits au titre des dépenses imprévues sont comptabilisés dans la limite de 7.5% des mouvements autorisés au titre de la fongibilité des crédits,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce budget.

Transmission au Représentant de l'État N° 4011

Publication le 10/02/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 10/02/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260209-24881-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

BUDGET PAE LES TREILLES - BP 2026 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	150 000,00
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
042	Variations de stocks	
023	Virement à la section d'investissement	
DEPENSES DE L'EXERCICE		150 000,00

RECETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté	
013	Atténuation de charges	
70	Produits et ventes diverses	
74	Subventions	
75	Autres produits de gestion courante	
77	Produits exceptionnels	
042	Variations de stocks	150 000,00
RECETTES DE L'EXERCICE		150 000,00

BA PAE LES TREILLES - BP 2026 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	Solde exécution invt reporté	
16	Emprunts, cautionnements	140 000,00
040	Variations de stocks	150 000,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		290 000,00

RECETTES		
001	Solde exécution invt reporté	
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	
13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts	290 000,00
021	Vir. de la section de fonctionnement	
040	Variations de stocks	
RECETTES DE L'EXERCICE		290 000,00

Code INSEE

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 38
Nombre de suffrages exprimés : 43

Présenté par le Président

VOTES : *Unanimité* Pour : 43 Contre :

Date de convocation : 29/01/2026

Le Président

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 09 février 2026



Le Conseil communautaire

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC	<i>X</i>	<i>[Signature]</i>
ANIANE	Nicole	MORERE		<i>[Signature]</i>
ANIANE	Nicolas	ROUSSARD	<i>Absent</i>	
AUMELAS	Ronny	PONCE	Sandrine LOUKANI (suppléante)	<i>[Signature]</i>
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ	Cécile LEMOINE (suppléante)	<i>[Signature]</i>
ARGELLIER	Pierre	AMALOU	Florence LAUSSEL (suppléante)	<i>[Signature]</i>
BELARGA	José	MARTINEZ	Cécile LANGREE (suppléante)	<i>Excusé</i>
CAMPAGNAN	Jean-Marc	ISURE	Jean-Manuel YORIS (suppléant)	<i>Excusé, donne procuration à M. Claude CARCELLER</i>
GIGNAC	Jean-François	SOTO		<i>[Signature]</i>
GIGNAC	Martine	LABEUR	<i>Debeauce</i>	<i>Excusée, donne procuration à Mme C. DEBEAUCE</i>
GIGNAC	Olivier	SERVEL		<i>[Signature]</i>
GIGNAC	Francine	DEHAIL	<i>Excusée</i>	<i>Excusée</i>
GIGNAC	Philippe	LASSALVY		<i>[Signature]</i>
GIGNAC	Christine	DEBEAUCE		<i>Debeauce</i>
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL		<i>[Signature]</i>
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN	Jean-Louis RANDON (suppléant)	<i>[Signature]</i>
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS	Danielle HOCHART (suppléante)	<i>Excusé, donne procuration à Mme V. NEIL</i>
LAGAMAS	Christian	VILOING	Pierre ANCIAN (suppléant)	<i>[Signature]</i>
LE POUGET	Thibaut	BARRAL		<i>[Signature]</i>
LE POUGET	Josette	CUTANDA		<i>[Signature]</i>
MONTARNAUD	Jean-Pierre	PUGENS		<i>[Signature]</i>

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie	BOUYSSOU		<i>[Signature]</i>
MONTARNAUD	Anthony	GARCIA		<i>[Signature]</i>
MONTARNAUD	Laurent	ILLUMINATI	<i>Absent</i>	
MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER	Catherine GIL (suppléante)	<i>[Signature]</i>
PLAISSAN	Béatrice	FERNANDO	Bernard PINGAUD (suppléant)	<i>[Signature]</i>
POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC	Gilles BOULOUYS (suppléant)	<i>[Signature]</i>
POUZOLS	Véronique	NEIL	Francis RICARD (suppléant)	<i>[Signature]</i>
PUECHABON	Stéphane	SIMON	Martine JEANNIN (suppléante)	<i>[Signature]</i>
PUILACHER	Martine	BONNET	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN		<i>[Signature]</i>
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC		<i>[Signature]</i>
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES		<i>[Signature]</i>
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal	DUMAS		<i>[Signature]</i>
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ		<i>[Signature]</i>
ST ANDRE DE SANGONIS	Christine	SANCHEZ		<i>[Signature]</i>
ST ANDRE DE SANGONIS	Yves	GUIRAUD		<i>[Signature]</i>
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO	Pascal THEVENIAUD (suppléant)	<i>Excusé</i>
ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND	Bernard CAUMEIL (suppléant)	<i>[Signature]</i>
ST GUILHEM LE DESERT	Robert	SIEGEL	Jean-Philippe MORESMAU (suppléant)	<i>[Signature]</i>
ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE		<i>[Signature]</i>
ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIAK		<i>Excusée, donne procuration à M. Pascal DELIEUZE</i>
ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN		<i>[Signature]</i>
ST PARGOIRE	Monique	GIBERT		<i>[Signature]</i>
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI	Evelyne GELLY (suppléante)	<i>[Signature]</i>
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO	Monique VIALLA (suppléante)	<i>[Signature]</i>
TRESSAN	Daniel	JAUDON	Sylvie MOYANO (suppléante)	<i>[Signature]</i>
VENDEMIAN	David	CABLAT	Christine FERNANDEZ-FAUCILHON (suppléante)	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture le 10/02/2026

Et de la publication, le 10/02/26 A Gignac ,le